

Communications municipales à la séance du Conseil communal du 26 juin 2015

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous fait part des communications suivantes :

1) Nouveau site www.ecublens.ch

Comme annoncé par courriel précédemment, notre nouveau site internet est en ligne depuis le 17 juin !

Plus ergonomique, convivial, simple d'utilisation et totalement « responsive » (consultable sur smartphones, tablettes, etc.), www.ecublens.ch saura répondre aux attentes des utilisateurs.

Cette refonte répond également au postulat déposé le 13 février 2014 par M. Pierre Zwahlen, lequel souhaitait que la communication de la commune soit dynamisée et l'image de la ville améliorée.

Quant à la partie « Extranet » destinée aux membres de l'autorité législative, nous avons tenu compte des demandes émises par certains Conseillers communaux, à savoir de créer une rubrique qui regroupera, à l'avenir, tous les documents par séance. Nous espérons que ce nouveau site vous donnera entière satisfaction.

2) Réponse au vœu de M. Michele Mossi lors de la séance du Conseil communal du 21 mai 2015 pour la présentation du dossier « Cité de l'énergie »

En réponse au vœu de M. Michele Mossi lors de la séance du Conseil communal du 21 mai 2015, la Municipalité vous informe qu'une présentation sur les aspects techniques, ainsi que les implications des services communaux dans le dossier « Cité de l'énergie » sera faite par M. Yolán Menoud (Adjoint au Chef du Service des bâtiments, de l'épuration des eaux et du développement durable et Chef du projet Cité de l'énergie) de 19 h 00 à 20 h 00 le jeudi 8 octobre 2015 avant la séance du Conseil communal.

Par ailleurs, la Municipalité a le grand plaisir de vous informer que, depuis le 9 juin 2015, Ecublens est devenue une *Cité de l'énergie* !

3) Temple d'Ecublens - Synchronisation de l'horloge et des cloches

En réponse à l'intervention de M. Stéphane Masson lors de la séance du Conseil communal du 21 mai 2015, concernant la synchronisation de l'horloge et des cloches du Temple, le Service des bâtiments vous informe que l'entreprise Muribaer AG est intervenue en date du 27 mai 2015. Un réglage de la minuterie, ainsi que du cadran, a été effectué. Il faut noter que le système étant extrêmement ancien, des décalages peuvent survenir entre les maintenances effectuées annuellement.

4) Règlement sur la taxe communautaire - Refus d'approbation

La Municipalité informe les membres du Conseil que le *Règlement communal concernant la taxe relative au financement des équipements communautaires*, adopté lors de la séance du 20 novembre 2014 (préavis n° 2014/13), n'a pas été approuvé par le Canton.

Le Service des communes et du logement, après avoir demandé un avis de droit au Service juridique et législatif, a informé la Municipalité que l'amendement adopté par le Conseil contrevient au principe d'égalité de traitement et que le règlement ne peut pas être approuvé en l'état. Pour mémoire le terme « en principe » a été ajouté à l'art. 4 al. 3 dudit règlement : *La Municipalité dispense en principe de la taxe les m² de surfaces dévolues aux logements d'utilité publique.*

En effet, le principe d'égalité de traitement découlant du droit fiscal ne permet pas aux communes de prévoir une exonération « en principe » ni de laisser « la possibilité » d'exonérer les m² de surfaces dévolues aux logements d'utilité publique. Le Conseil communal doit faire le choix d'exonérer ou non ce type de logement afin de garantir l'égalité de traitement. La latitude laissée à la Municipalité de choisir si un projet est exonéré ou non apparaît également problématique sous l'angle du principe de la légalité, puisque la loi doit normalement définir les cas de taxation.

Dès lors, la Municipalité est contrainte d'élaborer un nouveau préavis, qu'elle compte soumettre au Conseil communal lors du 2^{ème} semestre 2015, afin que la Commune adopte un règlement respectant les principes évoqués ci-dessus.

5) Rénovation de la STEP de Vidy - Présentation du projet par M. Olivier Français à la séance du Conseil communal du jeudi 19 novembre 2015

La Municipalité a répondu positivement à la proposition de M. Olivier Français, Directeur des travaux de la Ville de Lausanne, de venir présenter au Conseil communal le projet de rénovation de la STEP de Vidy. Cette présentation aura lieu le jeudi 19 novembre 2015 de 19 h 00 à 20 h 00 avant la séance du Conseil communal. M. Olivier Français sera accompagné de M. Fadi Kadri, Chef du Service d'assainissement de la Ville de Lausanne.

6) Aménagement d'une station de vélos en libre service - Décompte de clôture

Les études relatives à l'objet mentionné ci-dessus sont terminées. Le rapport du Service de l'urbanisme adressé au Service des finances n'a fait l'objet d'aucune réserve. Le montant total dépensé indiqué ci-dessous est conforme avec la comptabilité, plus précisément avec le compte n° 420.5060.309.

Montant du crédit accordé par le préavis n° 1/2014	Fr.	97'000.00
Montant total des dépenses	Fr.	<u>83'566.20</u>
Moins-value de dépenses	Fr.	<u>13'433.80</u>
Participation de tiers	Fr.	-.--
Subvention communale (Fonds du développement durable)	Fr.	9'990.00

La moins-value provient du fait qu'une partie des travaux de génie civil a pu être réalisée par le Service des travaux et d'une simplification des travaux électriques initialement envisagés par le SIE.

7) Statistique des demandeurs d'emploi

La Municipalité vous remet les graphiques comprenant les derniers chiffres connus concernant l'évolution du chômage pour la population d'Ecublens.

Les chiffres communiqués concernent non seulement les chômeurs, mais aussi les demandeurs d'emploi :

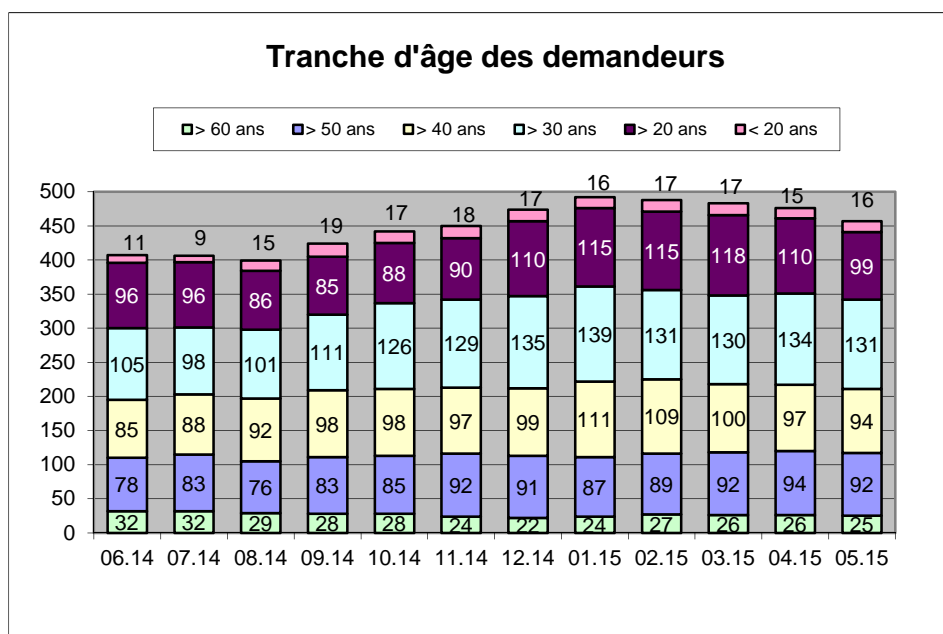
- chômeurs : toute personne inscrite à un office régional de placement (ORP) qui ne travaille pas et est disponible de suite en vue d'un placement ;
- demandeurs d'emploi : toute personne inscrite à un ORP.

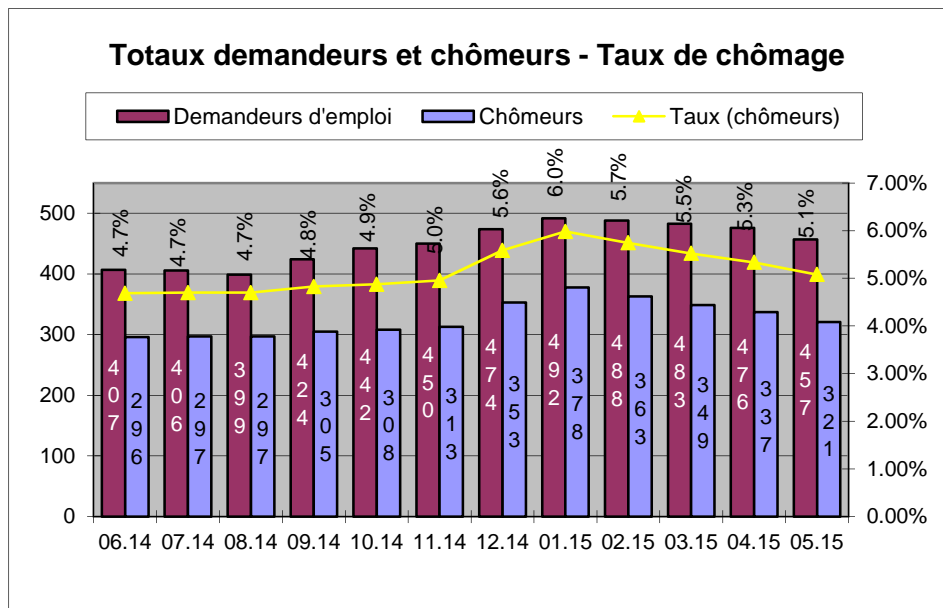
Ces deux catégories ne sont pas forcément liées au versement d'une indemnité chômage.

D'autre part, vous pourrez trouver de plus amples renseignements et détails sur le sujet en vous rendant sur le site internet de l'administration cantonale à l'adresse suivante :

www.vd.ch/fr/themes/economie/emploi-chomage/publications/statistiques-du-chomage/

Vous y trouverez notamment des statistiques plus détaillées, mais uniquement à l'échelle du Canton et du District.





8) Population

Situation au 31 mai 2015 : **12'321 habitants** (12'249 au 31 mai 2014).

La Municipalité

Ecublens/VD, le 15 juin 2015
10.02.08 – PB/lg